

L'hon. M. PUGSLEY: Il ne s'agit pas de cela. Si j'ai bien compris, l'honorable député a dit que les travaux avaient été exécutés. . .

M. BOYCE: Je ne l'ai pas dit.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable député a dit que des travaux avaient été faits sur ce quai et il a demandé de quel droit le Gouvernement avait dépensé des deniers publics sur une propriété privée. Je puis dire à mon honorable ami—et il aurait dû le savoir—que pas un sou n'a été dépensé à propos de ce quai, et le sachant, il n'aurait pas dû parler comme il l'a fait.

M. BOYCE: Je m'en rapporte à la Chambre. J'ai dit que le ministre avait affecté une somme de \$3,000 pour des réparations et des améliorations à ce quai, et que ces travaux n'ont été demandés que par le candidat libéral, à la dernière élection.

L'hon. M. PUGSLEY: Pardon, encore une fois. L'honorable député dit que j'ai affecté un crédit à ces travaux. Tout crédit doit être voté par le Parlement, et avant qu'un sou soit dépensé pour ses travaux, le Gouvernement devra acheter le quai et avoir un titre en règle.

M. BOYCE: Je prends le ministre au mot. C'est lui qui est responsable des travaux publics. Or, pourquoi demande-t-il \$3,000 pour un quai dans lequel, comme je l'ai dit, l'Etat n'a absolument aucun intérêt.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami ignore-t-il qu'avant que le Gouvernement puisse acquérir une propriété, il faut que l'argent soit voté? Ce n'est qu'après que le crédit nécessaire a été voté, que sont faites les démarches nécessaires pour acquérir la propriété. Ces demandes seront faites, comme toujours, avant qu'un seul sou soit dépensé sur ce quai.

M. BOYCE: L'honorable ministre ne fait que s'enfoncer davantage. Il s'est déjà compromis dans cette affaire et il paraît l'ignorer. Il a déclaré ici même qu'aucune négociation n'a été entamée pour acquérir ce quai et que le Gouvernement n'y possédait aucun intérêt. J'ai des lettres dans lesquelles les propriétaires déclarent que le ministre n'a fait aucune démarche auprès d'eux, et que s'il en fait, ils n'ont aucunement l'intention de permettre au ministre d'acquérir un intérêt dans leur propriété, sans leur permission.

L'hon. M. PUGSLEY: Ils ne recevront aucune proposition tant que le Parlement n'aura pas voté le crédit à cette fin.

M. BOYCE: A quelle fin?

L'hon. M. PUGSLEY: A la fin d'acheter le quai.

M. BOYCE.

M. BOYCE: On n'a pas voté de crédit pour acheter cette propriété. C'est en cela que l'honorable ministre s'est trompé en répondant à cette interpellation.

L'hon. M. PUGSLEY: Parfait, si l'honorable député connaît mieux que le ministre lui-même ce que ce dernier se propose de faire.

M. BOYCE: Ce que l'honorable ministre se propose de faire, c'est de réparer cet ouvrage pour l'ajouter à celui possédé par des particuliers, sans conseiller les intéressés. Le fait est consigné aux "Débats."

L'hon. M. PUGSLEY: Non pas.

M. BOYCE: Je regrette de constater que l'honorable ministre conserve si peu souvenance de ce qui se passe dans son département. Avant de reprendre mon siège, je profiterai, cependant, de l'occasion qui m'est offerte pour lui rappeler les termes mêmes dont il s'est servi. Il est futile pour l'honorable ministre de vouloir jouer au plus fin. Ce crédit s'explique par lui-même. Il s'agit d'un crédit d'une subvention pour réparer un quai et pour prolonger ce dernier; l'honorable ministre déclare que cet ouvrage appartient à un particulier et que l'Etat n'a jamais eu un intérêt quelconque dans cet ouvrage. Voici l'un des crédits qui porte le numéro 148:

Quai de Kensington-Addington et réparations, \$3,000.

Hier, le ministre, questionné par moi, a répondu ainsi qu'il suit:

1. Le gouvernement du Canada est-il propriétaire du quai de Kensington, près Desbarats, Algoma-ouest? S'il en est ainsi, quand a-t-il été acheté, combien a-t-il coûté, et de qui a-t-il été acheté?

2. Quelle étendue de terrain a été vendue au Gouvernement avec le quai?

3. Si le quai n'a pas été acheté par le Gouvernement, est-ce qu'il existe une convention écrite entre le propriétaire du quai et le Gouvernement au sujet de l'utilisation dudit quai?

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics):

1 et 2. Non.

3. Non.

L'hon. M. PUGSLEY: Cela n'est-il pas parfaitement conforme aux faits?

M. BOYCE: Oui. Mais une autre question a été posée auparavant au ministre. Ce dernier déclarait qu'il n'y avait pas eu de pourparlers en vue de l'achat de cet ouvrage; il ajoutait que l'ingénieur du département avait fait rapport, non pas qu'il fût désirable d'acheter ce quai, mais que le coût des réparations qu'on devait faire à cet ouvrage s'élèverait à \$3,300. N'empêche que le ministre ait demandé un crédit de \$3,000 pour réparer ce quai qui appartenait à des particuliers qui n'avaient ja-